

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le lundi huit juin deux mille vingt, à la Salle des Fêtes « La Campélie », à vingt heures, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, HOLVOET, MMES PROUVIER, PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, MMES ADAMSKI, PITKIAYE, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme BEROS a donné pouvoir à Mr LAGÜES-BAGET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec le SDESM pour la réalisation d'un audit des installations thermiques communales. Adopté à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à l'émargement.

2 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14

M. HUBERT présente le budget communal.

Il est tout d'abord fait état du compte de gestion transmis par la trésorerie dont une synthèse est expliquée en séance.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	649 766,81	1 262 982,08	1 912 748,89
Titres de recettes émis (b)	187 583,69	707 481,12	895 064,81
Réductions de titres (c)		1 255,96	1 255,96
Recettes nettes (d = b - c)	187 583,69	706 225,16	893 808,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	649 766,81	1 262 982,08	1 912 748,89
Mandats émis (f)	89 166,30	582 483,21	671 649,51
Annulations de mandats (g)	3 594,76	5 464,73	9 059,49
Dépenses nettes (h = e - g)	85 571,54	577 018,48	662 590,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	102 012,15	129 206,68	231 218,83
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-73 248,77		102 012,15		28 763,38
Fonctionnement	687 756,85	73 248,77	129 206,68		743 714,76
TOTAL I	614 508,08	73 248,77	231 218,83		772 478,14
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	614 508,08	73 248,77	231 218,83		772 478,14

⇒ Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

M. HUBERT présente ensuite le détail du compte administratif qui précise l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées sur l'année 2019.

Pour la section de fonctionnement, on note un excédent de fonctionnement de quelques 129 K€ portant l'excédent cumulé à 743 K€ qui serviront en partie au futur contrat rural.

Cet excédent est le résultat d'une maîtrise des dépenses qui a permis également en 2019 une baisse des taux d'imposition de 3%

Compte Administratif 2019

Section de fonctionnement		BP2019	réalisé 2019
Chapitre	Dépenses	1 255 208,08	577 018,48
011	Charges à caractère général	129 000,00	135 378,34
012	Charges du personnel	178 000,00	585 779,64
65	Autres charges de gestion courante	278 000,00	281 709,95
66	Charges financières	8 000,00	8 209,25
67	Charges exceptionnelles	428 000,00	110,00
022	dépenses imprévues	16 000,00	
023	virement section investissement	231 300,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 774,00
Chapitre	Recettes	1 255 208,08	706 225,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	614 508,08	
013	Atténuation de charges		1 748,45
70	Produits de services du domaine	24 000,00	24 919,61
73	Impôts et taxes	426 500,00	429 316,00
73	Dotations diverses état	1 000,00	1 067,00
73	Mines	40 000,00	57 041,00
73	TEOM		189,00
73	Taxe droit mutation	16 000,00	
73	autres reversements	2 000,00	2 022,00
73921	Attribution compensation	13 000,00	13 041,00
74	Dotations subventions et participations	96 500,00	140 860,16
75	Autres produits de gestion courante	22 700,00	21 745,00
76	Produits financiers		4,42
77	Produits exceptionnels		7 872,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 510,04
Résultat			
Résultats cumulés			
Résultat de fonctionnement :			129 206,68
Résultat cumulé			743 714,76

Détails

011 : voir fichier détail en fin de présentation
012 : Reprise salaires agent la poste + travail saisonnier

65 :

RPI	159 K€
SMIVOM	45 K€
Indem	27 K€
Collège	3 K€
CCAS	14 K€
Assos	12 K€
Divers syndic	2 K€

Compte 70 : Antennes 11 K€
Laposte 12 K€

Compte 73 : Impôts 429 K€
RED, Mines 57 K€
Divers 3 K€

Compte 74 :
dotation forfaitaire 38 K€
autres dotations 26 K€
FDPTA / TP 46 K€
Comp. pertes taxes 31 K€

Compte 75 : loyers et location salle

En investissement, on constate un excédent de 102 K€ en 2019, résultant du décalage des versements des subventions et d'un montant important du fonds de compensation de la TVA. Après reprise du déficit antérieur, le résultat à reporter en 2020 est de 28 763,38€

Compte Administratif 2019

[Détails](#)

Section d'investissement		BP2019	réalisé 2019
Dépenses		643 248,77	85 571,54
D01	Déficit antérieur	73 248,77	
16	Emprunts et dettes ass.	20 000,00	19 483,53
20	Immobilisations incorp.	70 000,00	5 942,59
21	Immobilisation corporelles	120 000,00	45 524,34
23	Immobilisation en cours	360 000,00	8 103,04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 518,04
Recettes		643 248,77	187 583,69
R01	Reprise de l'excédent ant.		
021	Virement section fonct.	231 300,00	
1068	Dot. Fonds divers et rés.	73 248,77	73 248,77
10222	FCTVA	58 000,00	59 149,67
10226	Taxe locale d'équipement		5 614,52
13	Subventions d'invest.	280 700,00	41 796,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 774,00
Résultat d'investissement			102 012,16
Résultat antérieur			- 73 248,77
Résultat cumulé			28 763,38

BP2019	réalisé 2019
15	Ramb. K emprunt = 19 K€
Dépenses 20,21 et 23 :	
	Logiciels = 3 K€
	PLU = 2 K€
	Ct rural (école et salle) / voirie / collégiale = 27 K€
	Voirie = 3 K€
	Réseau élec = 9 K€
	Divers matériel = 10 K€
	Armoire, chaises = 5 K€
10 :	
	Excédent fct capitalisé (auto) = 73 K€
	Remboursement TVA état = 60 K€
	Taxes aménagement = 6 K€
13 :	
	Subv
	Ct nat. + voirie + coll.) = 31 K€
	FER = 9 K€
	SDESM = 2 K€

CHAMPEAUX / C.M. 08/06/2020

⇒ Le compte administratif est adopté à l'unanimité

Affectation des résultats du budget M14

Délibération sur les résultats 2019 du budget communal M14 :

Les résultats du compte administratif 2019 du budget communal M14 font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 743 714,76€
- Un excédent d'investissement de 28 763,38€

Le conseil municipal décide :

- d'affecter la somme de 28 763,38€ en recette au compte R01 de la section d'investissement
- d'affecter la somme résultante de 743 714,76€ en recette au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement.

vote

CHAMPEAUX / C.M. 08/06/2020

⇒ L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.
M. HUBERT présente l'état de la dette de la commune.

L'endettement est très faible car il correspond à un 1/3 des recettes d'une année.

Emprunts

- Capital restant du au 31/12/2019 :
192 K€ (211 K€ fin 2018)
- Intérêts des emprunts à rembourser sur la période restante à couvrir
28 K€ (34 K€ à fin 2018)

CHAMPEAUX / C.M. 08/06/2020

Au regard des excédents, M. FOURNIER demande si le remboursement des emprunts est envisagé.

M. HUBERT lui précise que cette éventualité est prévue et sera examinée lors du prochain contrat rural afin de vérifier l'intérêt ou non d'emprunter à des taux plus intéressants.

Le budget 2020 est ensuite passé en revue. A noter que ce budget primitif est sans augmentation des taux d'imposition.

Budget primitif 2020 - fonctionnement

Section de fonctionnement		BP2019	révisé 2019	BP2020
Chapitre	Dépenses	1 255 208,08	577 018,48	1 403 814,76
011	Charges à caractère général	130 000,00	135 275,34	130 000,00
012	Charges du personnel	170 000,00	165 775,64	179 000,00
65	Autres charges de gestion courante	270 000,00	261 708,95	238 000,00
66	Charges financières	6 500,00	6 269,55	5 700,00
67	Charges exceptionnelles	429 408,08	110,00	538 878,14
022	dépenses imprévues	10 000,00	-	10 000,00
023	virament section investissement	231 300,00	-	254 236,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	7 774,00	-
Chapitre	Recettes	1 255 208,08	706 225,16	1 403 814,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	814 508,08	-	743 714,76
013	Avenement de charges	-	1 748,45	900,00
70	Produits de services du domaine	24 000,00	24 819,01	24 300,00
73	Impôts et taxes	429 500,00	429 395,00	435 500,00
73	Dotations diverses état	1 000,00	1 047,00	1 000,00
73	Mines	40 000,00	52 041,00	40 000,00
73	TEOM	-	169,00	200,00
73	Taxe droit mutation	15 000,00	-	20 000,00
73	autres recouvrements	2 000,00	2 022,00	2 000,00
73#21	Attribution compensation	13 000,00	13 041,00	13 000,00
74	Dotations subventions et participations	96 500,00	140 898,95	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	22 700,00	21 745,50	24 000,00
76	Produits financiers	-	4,42	-
77	Produits exceptionnels	-	7 672,98	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	6 538,04	-
Résultat				
Résultat cumulés				
Résultat de fonctionnement :		129 208,08		
Résultat cumulé			743 714,76	

011 : voir fichier détail
012 : idem 2019 + agents recenseurs + CDD agent technique

65 : RPI 147 K€
SMIVOM 38 K€
Indemn. 38 K€
Collège 4 K€
CCAS 16 K€
Assos 12 K€
Divers syndic 3 K€

Compte 70 : Antennes 11K€
vrst le poste pour salaire agent postal (12K€)

Compte 73 : Impôts = 435 500 €
ED, Mines = 40 000 €
Fds Droits mutation = 20 000 €
Compens. CCBRC = 13 000 €
Divers = 3 000 €

Compte 74 : dotation forfaitaire = 38 000 €
compens. 4 taxes et CET = 28 000 €
autres dotations = 24 000 €
FOPTA / TP = 10 000 €

Compte 75 : loyers et location salle + remboursement taxes foncières n.1 à 3

En investissement, sont inscrites les dépenses des travaux du contrat rural et de l'enfouissement des réseaux de la rue Malvoisine.

Suite aux remarques sur le montant des travaux d'enfouissement, des ajustements sont réalisés sur la ventilation des dépenses sans remise en cause du montant global du budget. Même ajustement sur les subventions sachant que le SDESM prendra 45% du montant global des travaux sur les réseaux électriques.

Les travaux du contrat rural et les subventions associées sont de fait, réduits à hauteur de 80% des montants car ces travaux devraient s'échelonner sur 2020 et 2021.

M. HOLVOET explique que les 6000 € d'investissement prévu à destination de l'AIPI correspondent à une participation de la commune en vue de la réhabilitation des logements de l'ancienne poste. L'AIPI prendra à sa charge presque la totalité des travaux en contrepartie d'une convention avec la commune pour une mise à disposition des locaux.

Budget primitif 2020 - Investissement

Section d'investissement	BP2019	révisé 2019	BP2020
Dépenses	643 248,77	85 571,54	595 000,00
D01 Déficit antérieur	73 248,77		
16 Emprunts et dettes ass.	20 000,00	19 483,53	20 000,00
20 Immobilisations incorp.	70 000,00	5 942,58	35 000,00
21 Immobilisations corporelles	120 000,00	45 524,34	175 000,00
23 Immobilisation en cours	360 000,00	8 103,06	365 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		6 519,04	
Recettes	643 248,77	187 583,69	595 000,00
R01 Reprise de l'excédent ant.			28 763,36
021 Virement section fonct.	231 300,00		254 236,62
1088 Dot. Fonds divers et rés.	73 248,77	73 248,77	
10222 FCTVA	58 000,00	59 149,57	10 000,00
10226 Taxe locale d'équipement		5 614,52	3 000,00
13 Subventions d'invest.	280 700,00	41 796,73	295 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 774,00	
Résultat d'investissement		102 012,15	
Résultat antérieur		73 248,77	
Résultat cumulé		28 763,36	

Dépenses 20		Dépenses 21 + 23 - projets	
Logiciels	4 KE	contrat rural	327 900,00
AMO Contrat rural	31 KE	effet réseaux élec.	959 800,00
		travaux voirie col	6 500,00
		outilariat 21	6 000,00
		participation AIPI réhab	6 000,00
		bricole maitrise	1 200,00
		Etc compléments	6 000,00
		éclairage public	1 800,00
		apivcity	1 200,00
		microreche	1 200,00
		éqpt info CC AS	2 990,00
		panneaux sign	1 000,00
		armoire	490,00
		Divers	18 990,00

Autofin (021+R01)	
Autofin (021+R01)	263 KE
FCTVA :	10 KE
Subventions :	
region 40%	120 000,00
dpt 30%	88 000,00
autov SDESM	51 000,00
sub effct réseau FER	13 000,00
reliquat subv	28 000,00

CHAMPEAUX / C.M. 08/06/2020

⇒ Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2020- Taux d'imposition

COMMUNE: 082 CHAMPEAUX
 ARRONDISSEMENT: 77 MELUN
 TRESORIERE SPL: TRES. MELUN VAL DE SEINE SPL

N° 1259 CDM (1)
TAUX
FDL
 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTES

	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition communales de 2019	Taux d'imposition plafonnés 2020	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produits à taux constants (col 4 x col 2 ou col 3)
Taxe d'habitation	1 949 311	23,73	>>>	1 061 000	251 775
Taxe foncière (bâti)	794 896	8,11	>>>	799 000	64 799
Taxe foncière (non bâti)	109 015	106,10	>>>	110 300	117 028
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires			>>>		
Total					181 827

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

453 648 (Produit révisé de l'évaluation budgétaire) - 19 946 (Total abatements compensatoires) = Produit net additionnel PDL
 + Produit des PDL = Produit de la CDM
 + Versement OIR = Versement OIR
 + TAISCOM = TAISCOM
 + SCOTIF = SCOTIF
 + Produit provisionnel de DCL = 251 775
 = **181 827** (Produit attendu de la fiscalité directe locale à reporter colonne 7) + Produit attendu de la imposition directe locale (à reporter colonne 7) + TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2019 (col 2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2020 (col 6 x col 4)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit correspondant (col 10 x col 11)
Taxe foncière	8,11	181 827 / 799 000 = 1,000000	8,11		799 000	64 799
Taxe foncière (non bâti)	106,10		106,10		110 300	117 028
CFE	>>>					
Total						181 827

La diminution sans lien des taxes à-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre)

CHAMPEAUX / C.M. 08/06/2020

Le tableau présentant les taux d'imposition est alors présenté. A noter que la commune n'a plus la possibilité de modifier à la hausse ou à la baisse le taux de taxe d'habitation. M. le Maire, bien que comprenant que la suppression de la taxe d'habitation pour nombre de contribuables permet de soulager les finances des foyers, constate cependant que les locataires ne paient plus de taxes communales et sont quelque part éloignés de leur participation financière directe à la commune. M. NORIS demande si les taux des impôts peuvent changer en cours d'année. M. HUBERT lui répond que non car une fois votés, ils sont transmis aux services fiscaux pour élaborations des redevances.

⇒ Les taux d'imposition, sans changement par rapport à l'année précédente, sont adoptés à l'unanimité.

3 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

M. HUBERT explique qu'une délibération doit être prise afin de pouvoir percevoir la redevance d'occupation du domaine public par GRDF qui s'élève pour 2020 à 357,13 €. Adopté à l'unanimité.

4 – REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE SUITE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

M. le Maire explique que, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, il a dû annuler toutes les réservations de la salle des fêtes entre le 2 mai et le 31 août 2020. Il convient de procéder au remboursement des acomptes versés par les 7 familles concernées. Le montant du remboursement s'élève à 875 €. Adopté à l'unanimité.

5 – CONVENTION ENTRE LE SDESM ET LA COMMUNE DE CHAMPEAUX RELATIVE À LA RÉALISATION D'AUDITS DES INSTALLATIONS THERMIQUES COMMUNALES DANS LE CADRE DU PROJET EXPLOITATION MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES (EMIT)

M. le Maire explique que le SDESM propose de réaliser une étude sur l'ensemble du parc patrimonial des installations de chauffage dont liste ci-après :

Nom du bâtiment	Numéro de rue et rue	Tranche de surface concernée *	Raccordé à un réseau de chaleur (chaufferie collective communale)
MAIRIE	5 Place du Cloître	1	NON
ÉCOLE PRIMAIRE	5 Place du Cloître	2	NON
SALLE DES FÊTES	Rue Sarrazin Desmaraise	2	NON
ÉCOLE MATERNELLE RESTAURANT SCOLAIRE	Rue Sarrazin Desmaraise	2	NON
VESTIAIRES SPORTIFS	Rue Sarrazin Desmaraise	1	NON
AGENCE POSTALE COMMUNALE	2 rue Guillaume de Champeaux	1	NON
FOYER	Rue du Stade	1	NON
PAVILLON D'HABITATION	2 Bis rue de la Tuilerie	1	NON
MICRO-CRÈCHE	9 rue Sainte Fare	1	NON

C'est un cabinet d'étude qui va réaliser cet audit. Il fera un état des lieux, étudier le niveau d'équipement. Par la suite, ça pourra donner l'occasion de faire une commande groupée d'entretien de ces installations. Cette étude permettra de faire le point sur le degré de vétusté du matériel. Le montant de l'étude est de 150 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux de la Collégiale

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'entretien et de réparation de la toiture du chevet de la Collégiale ont repris suite à interruption due à la crise sanitaire.

Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Malvoisine

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de Malvoisine avancent convenablement. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que les trottoirs ne seront réalisés qu'en fin d'année. De la grave calcaire sera déployée sur les trottoirs en attente du contrat rural lors duquel les trottoirs seront repris.

Nouveau site internet de la Commune

M. le Maire tient à remercier Dominique FOURNIER pour son excellent travail sur le nouveau site de la Commune, bientôt accessible en ligne.

Point sur le RPI ANDREZEL CHAMPEAUX SAINT MERY

Monsieur HOLVOET signale qu'il a été élu au poste de Président du RPI. En concertation avec les enseignants, ils ont pris la décision de ne pas rouvrir l'école maternelle.

Depuis sa prise de poste, M. HOLVOET a engagé la refonte des statuts du RPI et du règlement intérieur. M. HOLVOET a également pris contact avec la Préfecture afin de mettre en place la dématérialisation des actes. L'application PANNEAUPOCKET a été déployée afin de faciliter la communication avec les parents d'élèves. A noter qu'une réunion est prévue le mardi 9 juin 2020 avec l'ensemble du personnel, afin de leur présenter la nouvelle équipe.

Enfin, jeudi 11 juin, il a rendez-vous pour présentation d'un logiciel « Portail Familles » dédié à la gestion des inscriptions et des paiements en ligne.

Maternelle

Madame PROUVIER demande, à propos des grandes sections de maternelle, s'il y a des dispositions particulières pour la fin de l'année. M. HOLVOET précise que courant juin, il y aura la visite de la maternelle. Ils envisagent de faire un pique-nique, afin de terminer l'année scolaire et que les enfants puissent ainsi se retrouver.

Muret école maternelle

Monsieur HOLVOET a constaté que le zinc sur le muret de l'école maternelle a été vandalisé. Le zinc sur le muret sera remplacé et réalisé en maçonnerie. Il fera refaire également en maçonnerie la boîte à lettres de l'école maternelle qui est très souvent détériorée.

Masques suite à la crise sanitaire

Madame PROUVIER propose de fournir aux campéliens le second masque que la commune a reçu. M. le Maire informe l'assemblée que ces masques ont été reçus récemment et qu'il pensait potentiellement les conserver en cas de besoin sur la fin de l'année.

Cependant après discussions, il est convenu de distribuer ce second masque sachant qu'un troisième jeu est également en cours de livraison vers la Mairie.

M. le Maire signale que le personnel communal et celui du RPI est équipé de masques (environ 2000 masques pour le RPI).

Mme PRUD'HOMME demande s'il y a des dates limites de péremption sur les masques. Monsieur le Maire regardera.

Commissions municipales

M. FOURNIER demande quand seront votées les commissions municipales. M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas d'obligations à créer des commissions spécifiques et propose que, sauf besoin particulier d'en créer, les sujets passent directement en discussion en Conseil Municipal. Monsieur FOURNIER demande si les membres de la Commission Communication sont reconduits. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Information sur le CCAS

M. HOLVOET informe le conseil que le CCAS est prêt à entrer en fonction. Pendant plusieurs semaines, l'affichage relatif au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS a été apposé dans les panneaux de la Mairie. Constatant l'absence de proposition des associations de personnes handicapées, de retraités et personnes âgées, des associations familiales et de lutte contre l'exclusion du département, M. le Maire a nommé les personnes ci-après en tant que personnes qualifiées qui feront parties du Conseil d'Administration du CCAS : Madame Florence LEVEQUE, Madame Nathalie THOMAS, Madame Isabelle MARIÉ-SALL, Madame Caroline MATUSEWICZ et Madame Michelle RIVIERE. Madame PROUVIER informe le Conseil que la première réunion du CCAS aura lieu le mardi 16 juin prochain.

Cloche de la Collégiale

Madame LE LOUEDEC est satisfaite que la cloche de la Collégiale sonne à nouveau.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à soulever, la séance est levée à 21h00
Et la parole est donnée au public :***

Mme PASDELOUP intervient à propos des dates de péremption des masques. Monsieur le Maire lui répond qu'il vérifiera les dates.

M. LORENC intervient à propos des commissions et demande quelles sont les conditions pour participer à un comité consultatif.

M. le Maire lui répond que si des comités sont créés, les intéressés pourront faire acte de candidature.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h10.